



Fiche de données de sécurité selon le règlement (EC) No 1907/

YETI Dentalprodukte GmbH

Date de révision: 09.05.2016 N ° de révision: 1,1

Cire - Cire spéciale (prothèses totales et partielles, jantes de morsure et enregistrement, modélisation plaques de cire)

11294-0006

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Cire de feuille de métal	605-0060				
Enregistrement de la morsure		606-2000			
Bite Jantes aromatisées	610-0100	611-0100	612-0100	613-0100	
Bite Rims non aromatisés	614-0100				
Bite Wax aromatisé	612-0490	612-1850	613-0490	613-1850	614-0490
	614-1850				
SPEZIAL	650-0500	650-2500	652-0500	652-2500	653-0500
	653-2500	655-0500	655-2500		
IDEAL	651-0500	651-2500			
SUPERPINK	660-0500	660-2500			
SOLIDUS 80	680-0000				
SOLIDUS 84	684-0000				

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange

Cires pour la préparation de couronnes et de bridges, modèles de moulages et reconstructions

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la compagnie: YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestrasse 3

Place: D-78234 Engen

Telephone: +49 7733-9410-0

Telefax: +49 7733-9410-22

sdb@yeti-dental.com

Responsable de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingenheim.de

1.4. Numéro d'urgence: +49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n ° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires sur l'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquette d'avertissement de danger conformément aux directives CE.

2.3. Autres dangers Selon le règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), aucune des substances

contenues dans ce produit n'est

Substance PBT / vPvB.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de différentes cires avec des additifs.

Composants dangereux: non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité). Retirer immédiatement les vêtements trempés contaminés. Gardez la personne blessée au chaud et calmez-la. Éloignez-vous de la zone de danger et couchez la personne affectée.

Après l'inhalation

Lorsqu'il est utilisé comme prévu, une exposition par inhalation n'est pas à prévoir

Après contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau et au savon.

Consultez un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Cherchez un traitement médical par un spécialiste des yeux.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à un personne inconsciente. Invoquez immédiatement un médecin. Ne donnez pas de liquides neutralisants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les dommages pour la santé ne sont pas connus ou attendus dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitez les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau complet

.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie peut produire: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent le long du sol.

Un flashback à longue distance est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utilisez un appareil respiratoire avec une alimentation en air indépendante.

Combinaison de protection.

Information additionnelle

Refroidir les conteneurs à risque avec un jet d'eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeur, utiliser un respirateur. Assurer une ventilation adéquate. Utilisez des vêtements de protection individuelle. Avoir les personnes non protégées à la sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evitez tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs / aérosols.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts / eaux de surface / eaux souterraines. Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et collecter dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Respectez les consignes de protection (voir chapitres 7 et 8). Informations pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Ne laissez pas les conteneurs déverrouillés. Manipuler conformément aux règles générales d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Évitez la formation d'aérosols.

Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure de protection spéciale contre le feu n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage

Aucune précaution particulière requise.

Conseils sur la compatibilité de stockage

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits oxydants et auto-inflammables. Ne pas stocker avec: des substances oxydantes.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Conserver les contenants bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct

7.3. Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) ^

Cires pour la préparation de couronnes et de bridges, modèles de moulages et reconstructions

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition (EH40)

CAS No	Substance	ppm	mg/m ³	fibres/ml	Category	Origin
8002-74-2	Paraffin wax, fume	-	2		TWA (8 h)	WEL
		-	6		STEL (15 min)	WEL



8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de processus de travail appropriés ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Fournir un échange d'air et / ou une évacuation suffisants dans les locaux de travail.

Mesures de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Protection des yeux / du visage

Lunettes à protection intégrale (EN 166). Flacon de rinçage oculaire à l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection résistants aux produits chimiques en butyle, épaisseur de couche minimale 0,7 mm, résistance à la perméation

(durée de port) > 240 minutes, c'est-à-dire gant de protection <Butoject 898> fabriqué par www.kcl.de. Cette recommandation se réfère exclusivement à la compatibilité chimique et au test de laboratoire conforme à la norme EN 374 réalisé dans des conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. Par conséquent, il est nécessaire de respecter en plus les recommandations du fabricant de gants de protection.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues (EN 368). Porter une combinaison de protection ignifuge. Prenez des précautions contre les électrostatiques décharges.

Protection respiratoire

En cas de formation de vapeur / brouillard, utiliser un respirateur. (Masque complet, filtre A).

Contrôles de l'exposition environnementale

Ne pas jeter à l'égout Risque d'explosion.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: matière solide

Couleur: selon les spécifications du produit

Odeur: faible

Valeur pH: n.a.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: n.d.
Point de ramollissement: n.d.
Point de goutte: 70-110 ° C DIN 2176
Point d'éclair:> 140 ° C ISO 1523
Inflammabilité solide: n.d.
Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.
Limite inférieure d'explosivité: n.d.
Limite supérieure d'explosivité: n.d.
Température d'inflammation: n.d.
Température d'auto-inflammation Solide: n.d.
Propriétés comburantes: n.d.
Pression de vapeur: (à 20 ° C) n.d.
Densité (à 20 ° C): 0,9 g / cm³ DIN 53217
Hydrosolubilité: partiellement miscible
Solubilité dans d'autres solvants n.d.
Viscosité / dynamique: (à 20 ° C)> 50 mPa · s DIN 53019
Viscosité / cinématique: n.d.
Temps d'écoulement: n.d.
Densité de vapeur: n.d.
Teneur en solvant: 0%
9.2. Other information
Other information
(n.a. = not applicable; n.d. = not determined)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si stocké et appliqué comme indiqué. En cas d'échauffement de la polymérisation.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le chauffage peut libérer des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants (forts).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conclusion par analogie (QSAR):

DL50 / orale / rat:> 2000 mg / kg

DL50 / cutanée / lapin:> 2000 mg / kg

Date d'impression: 15.07.2016

FR - FR

Page 5 of 8

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n ° 1907/2006

YETI Dentalprodukte GmbH

Date de révision: 09.05.2016 N ° de révision: 1,1

Cire - Cire spéciale (prothèses totales et partielles, jantes de morsure et enregistrement, modélisation plaques de cire)

11294-0006

Irritation et corrosivité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique STOT

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après une exposition répétée ou prolongée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes / mutagènes / toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), aucune des substances contenues dans ce produit n'est une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets indésirables

Lorsque de faibles concentrations sont correctement rejetées dans des stations d'épuration biologique adaptées, une interférence avec l'activité de dégradation des boues activées est peu probable. Élimination essentiellement par adsorption sur boues activées.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conseils sur l'élimination

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Le numéro de code de déchet doit être convenu avec le broyeur / fabricant.

Emballage contaminé

Les conteneurs vides doivent être transportés pour le recyclage local, la récupération ou l'élimination des déchets.

Les emballages contaminés doivent être vidés dans la mesure du possible et après un nettoyage approprié, ils peuvent être

réutilisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme le produit lui-même. Produit de nettoyage recommandé: eau avec détergents.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR / RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (OACI); Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro UN:

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

14.3. Classe (s) de danger pour le transport:

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

14.5. Dangers environnementaux

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de Marpol et le recueil IBC

N'est pas applicable. Pas de matière dangereuse telle que définie par les règlements de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires de l'UE

2004/42 / CE (COV): 0%

Information additionnelle

Le produit est étiqueté conformément au règlement (CE) no. 1272/2008 (GHS).

Informations réglementaires nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue légèrement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA / ICAO = Association du transport aérien international / Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Code IBC = Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

GHS = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

REACH = enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

CAS = Chemical Abstract Service

Date d'impression: 15.07.2016

FR - FR

Page 7 of 8

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n ° 1907/2006

YETI Dentalprodukte GmbH

Date de révision: 09.05.2016 N ° de révision: 1,1

Cire - Cire spéciale (prothèses totales et partielles, jantes de morsure et enregistrement, modélisation plaques de cire)

11294-0006

EN = norme européenne

ISO = Organisation internationale de normalisation

DIN = Norme Deutsche Industrie

PBT = persistant bioaccumulable et toxique

LD = dose létale

LC = concentration létale

CE = Concentration d'effet

IC = concentration d'immobilisation médiane ou concentration inhibitrice médiane

Informations complémentaires

Les données des articles 4 à 8, ainsi que 10 à 12, ne se réfèrent en partie pas à l'utilisation et à l'utilisation régulière du produit

(en ce sens consulter les informations sur l'utilisation et sur le produit), mais à la libération de quantités importantes en cas de accidents et irrégularités.

Les informations décrivent exclusivement les exigences de sécurité pour le (s) produit (s) et sont basées sur le présent niveau de nos connaissances.

Les spécifications de livraison sont contenues dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne constituent pas une garantie des caractéristiques du (des) produit (s) telles que définies par la loi règlements de garantie.

(n.d. = sans objet; n.d. = non déterminé)

(Les données pour les ingrédients dangereux proviennent respectivement de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant)